

MODIFICATION DU PAZ DE LA ZAC LUDRES SUD - n° 1018

Le Maire expose que le secteur 10 -collectif- du quartier des Hommes de Lettres de la ZAC LUDRES SUD, comporte une surface de 3 000 m² prévue au règlement d'aménagement de zone.

La construction du foyer pour personnes âgées occupe toute cette superficie.

Dans ce secteur, doivent également être construits : un centre médico social
surface nécessaire 1 8 00 m² un casernement de Gendarmerie
surface nécessaire 5 140 m²

Le règlement d'aménagement de la zone doit être modifié ainsi qu'il suit :

secteur 10 - habitations - collectifs - quartier des Hommes de Lettres
. col. 3 - il est ajouté "et d'équipements publics"
. col. 5 - surface approximative du secteur 10 040 m² au lieu de 3 000 m²
. col. 23 - hauteur totale maximum du bâtiment 13 m au lieu de 10 m.

secteur 4 - maisons individuelles - quartier des hommes de lettres
. col. 5 surface approximative du secteur 109 476 m² au lieu de 113 410 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les modifications apportées au règlement d'aménagement de zone et au plan n° 08 01 018 annexé.
- cette modification portera le n° 3.
- d'en demander l'approbation

La prochaine réunion est fixée au ⁰⁷⁻⁰⁹⁻⁰⁷ 12 Juillet 1976 à 18 h 30.

A 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.